



MOTEMA TOURS AND SAFARIS

Terms and Conditions

Page 01 | English Tours Terms and conditions

Page 05 | French Tours Terms and Conditions

Page 09 | English Car Rental and Rentals Terms and Conditions

Page 19 | French Car Rental and Rentals Terms and Conditions

Welcome to Motema Tours & Safaris, your gateway to unforgettable adventures across Namibia, Botswana, and beyond. We are dedicated to providing safe, comfortable, and enriching travel experiences that showcase the region's natural beauty, diverse wildlife, and vibrant cultures.

Our tours are thoughtfully designed to offer authentic encounters, guided by professionals who ensure every journey is seamless and memorable. Please take a moment to review your itinerary and inclusions before your trip to make the most of your safari experience.

Thank you for choosing Motema Tours & Safaris — where every journey tells a story.

Tours Terms and Conditions

Travel agreement/contract

This travel agreement is between the client and Motema Tours and Safaris. In terms of this travel agreement a booking is defined as a reservation which is done by the client or the client's travel agency. The client is defined as the person who accepts the booking on behalf of himself.

Travel agency is defined as any agency that places or accepts a booking for any person or group of persons or company with Motema Tours and Safaris.

Deposits and Payment

We only confirm a Booking or a quote upon receipt of a **non-refundable deposit of 40% of total tour charges, the balance being due and payable 60 days prior to departure date.** In the event of bookings being effected less than **60 days before departure the full amount charged will forthwith be payable.**

Cancellation

Cancellation must be made in writing. Upon receipt of the written notification, Motema Tours and Safaris will confirm receipt thereof and this date will determine the following charges. **This applies to Tour Guides as well.**

- Up to 60 days prior to departure: **Credit Note allocated and can be transferred.**
- **Less than 60 days to departure: 100% of total cost forfeited/lost**

It is mandatory for the client to be in possession of a cancellation insurance policy. Please note that if the reason for cancellation falls within the terms of any holiday insurance policy, which the client must hold, then any such charges would normally be refunded to the client by the insurance company, subject to the terms of the insurance.

Passport and visas

Travel agencies and clients must ensure that passports and visas are valid for the countries visited. Motema Tours and Safaris cannot be held liable or responsible should a passenger be refused entry into any country for any reason.

NB: A passport is no longer valid 6 months before the expiration date.

Changes and delays

By the company: The company shall reserve the right to change any tour due to unforeseen circumstances (e.g. airlines not running on schedule, road conditions, weather, mechanical breakdown, accidents and political instability) beyond the control of Motema Tours and Safaris. The company will try to provide adequate alternatives, but will accept no liability.

By the client: In case the client changes the itinerary on his own request, the company shall try to accommodate the client, but may charge cancellation fees. This is subject to a new quotation, which will be given by the client in writing.

Authority on Tour

At all times the decision of the tour guide will be final on all matters likely to endanger the safety and wellbeing of the group. The client must at all times strictly comply with the laws, customs and foreign exchange regulations of all countries visited. Should the client be detected in any contravention of the law, custom or exchange regulations, or should the client be a nuisance to the group, the guide may order the client to leave the tour without the right of refund.

Accidents

While every precaution is taken to ensure the safety of all persons participating on the tour, the client his/hers, heirs, dependents, agents, executors or their assignees, hereby irrevocably waive any rights they may have to claim, any form of compensation for any damages which the client may suffer due to injury or death whilst on, or at any time after the tour, from Motema Tours and Safaris. Under no circumstances will Motema Tours and Safaris be responsible for the death or injury or loss, which might occur to such persons sustained from any cause whatsoever. The client hereby indemnifies and holds Motema Tours and Safaris harmless against any and all claims whatsoever the nature.

Health

It is the client's obligation to ensure that he is medically fit and able to embark on the tour. We recommend the vaccination against Hepatitis before travelling. Anti-malaria precautions should be commenced prior to departure and clients should bring insect repellents on tour.

Photography

Motema Tours and Safaris reserves the right without giving further notice, to make use of any photographs or films produced during any of their tours for general publicity purposes without payment or permission.

Insurance

It is a condition of travel with Motema Tours and Safaris that all guests must have insurance for medical expenses, baggage loss, cancellation/curtailment, default and personal accident.

Liability/Responsibility

The client should get him/herself acquainted with customary practices. Motema Tours and Safaris as well as co-operating agents do act in the capacity of agents for the clients in all matters and will under no circumstances whatsoever be responsible and be exempt from any liability for accidents, injury, delay, loss or damage to property or any other loss or damage from whatever it may arise. All tours are subject to the conditions of the concerned airlines, hotels, restaurants and all other contractors involved.

This information can be found on the website www.motema-safaris.com as well as the FAQS. You are strongly advised to go through it.

THANK YOU FOR COLLABORATING WITH US!

Bienvenue chez Motema Tours & Safaris, votre passerelle vers des aventures inoubliables à travers la Namibie, le Botswana et au-delà. Nous nous engageons à offrir des expériences de voyage sûres, confortables et enrichissantes, mettant en valeur la beauté naturelle, la faune diversifiée et les cultures vibrantes de la région.

Nos circuits sont soigneusement conçus pour offrir des rencontres authentiques, guidées par des professionnels qui veillent à ce que chaque voyage soit fluide et mémorable. Veuillez prendre un moment pour consulter votre itinéraire et les prestations incluses avant votre départ afin de profiter pleinement de votre safari.

Merci d'avoir choisi Motema Tours & Safaris — là où chaque voyage raconte une histoire.

Termes et Conditions

Ce contrat de voyage est conclu entre le client et Motema Tours and Safaris. Dans le cadre de ce contrat de voyage, une réservation est définie comme une réservation effectuée par le client ou par l'agence de voyage du client. Le client est défini comme la personne qui accepte la réservation en son nom propre.

L'agence de voyage est définie comme toute agence qui place ou accepte une réservation pour une personne, un groupe de personnes ou une société auprès de Motema Tours and Safaris.

Acomptes et Paiement

Nous ne confirmons une réservation ou un devis qu'après réception d'un acompte non remboursable de 40% du montant total du voyage, le solde étant dû et payable 60 jours avant la date de départ. Si la réservation est effectuée moins de 60 jours avant le départ, le montant total du voyage sera immédiatement exigible.

Annulation

L'annulation doit être faite par écrit. Dès réception de la notification écrite, Motema Tours and Safaris en confirmera la réception et cette date déterminera les frais suivants. Ceci s'applique également aux guides touristiques.

- Jusqu'à 60 jours avant le départ : **Note de Crédit Allouée et peut être transférée.**
- **Moins de 60 jours avant le départ : 100% du coût total est forfaitaire.**

Il est obligatoire pour le client d'être en possession d'une assurance annulation.

Veuillez noter que si la raison de l'annulation entre dans le cadre d'une police d'assurance vacances, que le client doit détenir, les frais seront normalement remboursés au client par la compagnie d'assurance, sous réserve des conditions de l'assurance.

Passeport et Visas

Les agences de voyage et les clients doivent s'assurer que les passeports et les visas sont valides pour les pays visités. Motema Tours and Safaris ne peut être tenu pour responsable si un passager se voit refuser l'entrée dans un pays pour quelque raison que ce soit.

NB : Un passeport n'est plus valable 6 mois avant sa date d'expiration.

Modification et Retards

Par la Companie: La société se réserve le droit de modifier tout circuit en raison de circonstances imprévues (par exemple, compagnies aériennes ne respectant pas les horaires, état des routes, conditions météorologiques, pannes mécaniques, accidents et instabilité politique) indépendantes de la volonté de Motema Tours and Safaris. L'entreprise s'efforcera de proposer des alternatives adéquates, mais n'acceptera aucune responsabilité.

Par le Client : Dans le cas où le client modifie l'itinéraire à sa demande, la société essaiera de satisfaire le client, mais pourra facturer des frais d'annulation. Ceci est soumis à un nouveau devis, qui sera donné par le client par écrit.

Autorité sur le Voyage

À tout moment, la décision du guide touristique sera définitive sur toutes les questions susceptibles de mettre en danger la sécurité et le bien-être du groupe. Le client doit à tout moment se conformer strictement aux lois, aux coutumes et aux règles de change de tous les pays visités. Si le client contrevient à la loi, aux coutumes ou à la réglementation des changes, ou s'il constitue une nuisance pour le groupe, le guide peut lui ordonner de quitter le circuit sans droit à remboursement.

Accidents

Bien que toutes les précautions soient prises pour assurer la sécurité de toutes les personnes participant à l'excursion, le client, ses héritiers, ses dépendants, ses agents, ses exécuteurs ou leurs cessionnaires, renoncent irrévocablement à tout droit qu'ils pourraient avoir de réclamer à Motema Tours and Safaris toute forme de compensation pour tout dommage que le client pourrait subir en raison de blessures ou de décès pendant ou après l'excursion. En aucun cas, Motema Tours et Safaris ne sera responsable du décès, des blessures ou des pertes qui pourraient survenir à ces personnes.

De quelque nature que ce soit. Le client garantit Motema Tours and Safaris contre toute réclamation, quelle qu'en soit la nature.

Santé

Il incombe au client de s'assurer qu'il est médicalement apte et capable d'embarquer sur le circuit. Nous recommandons la vaccination contre l'hépatite avant le voyage. Les précautions contre le paludisme doivent être prises avant le départ et les clients doivent apporter des répulsifs contre les insectes pendant le voyage.

Photographie

Motema Tours and Safaris se réserve le droit, sans préavis, d'utiliser toute photo ou tout film produit au cours de l'un de ses circuits à des fins publicitaires générales, sans paiement ni autorisation.

Insurance

Pour voyager avec Motema Tours and Safaris, tous les clients doivent avoir une assurance couvrant les frais médicaux, la perte de bagages, l'annulation/la réduction du voyage, la défaillance et les accidents personnels.

Responsabilité

Le client doit se familiariser avec les pratiques coutumières. Motema Tours et Safaris ainsi que les agents coopérants agissent en qualité d'agents pour les clients dans tous les domaines et ne seront en aucun cas responsables et exonérés de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de retard, de perte ou de dommage à la propriété ou de toute autre perte ou dommage, quelle qu'en soit la cause. Tous les circuits sont soumis aux conditions des compagnies aériennes, des hôtels, des restaurants et de tous les autres contractants concernés.

Ces informations peuvent être consultées sur le site web www.motema-safaris.com ainsi que dans les FAQ. Il vous est vivement conseillé de les consulter.

MERCI DE COLLABORER AVEC

Our Fleet – Comfort, Reliability, and Adventure in Motion

At Motema Tours and Safaris, we take pride in offering a diverse and dependable fleet designed to suit every travel style and terrain across Southern Africa. From sleek sedans for smooth city rides, light SUVs for relaxed countryside drives, rugged 4x4 SUVs and pickups for off-road adventures, to converted safari vehicles and minibuses (10–14 seats) ideal for group travel — our fleet ensures that every journey is safe, comfortable, and memorable.

Each vehicle in our lineup is meticulously maintained, regularly serviced, and equipped with modern safety and comfort features. We place quality above all else, ensuring every guest enjoys a seamless rental experience from booking to return.

To enhance your travel experience, we also offer essential travel gear and accessories, including camping equipment, satellite phones, GPS navigation systems, and more, ensuring that you're fully equipped for both guided and self-drive adventures.

Whether you're embarking on a safari expedition, business trip, or cross-country tour, Motema Tours and Safaris provides the reliability, flexibility, and comfort you deserve — wherever the road takes you.



IMPORTANT INFORMATION ON RENTAL

Damages of up to/under NAD 5,000-00 is the responsibility of the client.

In case of damages exceeding NAD 5,000 client is liable to cover all the insurance excess. Insurance Excess Fees are FULLY covered by the client or agent if Guided Tour.

In the absence of damage or loss, said deposit shall be credited to client account within Seven (7) working days.

Tires and Rims are NOT covered by the insurance and Motema Tours and Safaris.

Two (2) spares tires are included to the vehicle for the client. If the two (2) spares are damaged, and client want another spare, the client should pay for it.

Any damages NOT mentioned in the contract and/or in the terms and conditions, it means it is not covered by Motema Tours and Safaris and its insurance. **Therefore, Client or Guide is liable for the damage.**

Car given with fuel and must be dropped with the same amount of fuel.

Deposit to be used in the event of loss or damage to the vehicle during the term of this Car Rental Agreement, to defray the cost of necessary repairs or replacement. In case the replacement is more than the deposit, the client should pay full amount of the cost.

A valid and unendorsed license must be produced by all drivers.

Keys are to be Handed to our Agent ONLY.

Breakdown & Roadside Assistance

Assistance will be provided in the event of a Breakdown or any roadside emergency by our representatives authorized to do so. Where a vehicle cannot be repaired, a replacement vehicle will be delivered. Recovery of the vehicle and/or roadside mechanical assistance will necessitate extra charges and be billed to the client/driver, except where such a vehicle failure is not caused by the client/driver. Where a vehicle cannot continue under this agreement due to negligence, accident or fault on behalf of the client/driver this agreement will become null and void. A new contract will take effect to the replacement vehicle with all conditions, rates, excesses and other implications ditto to this agreement.

- If a vehicle cannot continue for any reason where the client/driver is not Negligent or any breach of contract, the vehicle will be repaired without extra costs.
 - The mechanic decide of replacement or NOT.
- If a vehicle cannot continue for any reason due to the client/driver Negligent or any breach of contract, the contract will become Null and Void, payments and deposit forfeited. If a replacement vehicle is supplied, this will be done on a new contract and full rental payment will be required.

Please note that in this African Sub-region, roads and areas can be quite remote and assistance can take from a few hours to a day or two.

Motema Tours and Safaris will not be liable for any losses incurred by the client due to flights missed. It is the client's responsibility to allow ample time to return to the point of departure and allow for any possible delays along the way.

The following is NOT COVERED by the Insurance

- Personal Property
- Personal Injury or Death
- Sandstorm and Water Damage
- Under-Carriage damage
- Negligence
- Speeding on Gravel or Tarmac roads
- Unauthorized Drivers – License not provided pre-rental
- Failing to obtain authorization to extend the rental
- Not reporting an accident or loss to the Namibian Police Immediately
- Not reporting an accident or loss to Motema Tours and Safaris Immediately
- Not adhering to Traffic, road and driving rules and regulations
- Driving under the influence of alcohol or any illegal substance
- Unsuitable or reckless driving
- Unauthorized country border crossings
- Not being able to produce keys in case of theft
- Not reporting exact details of last known location of vehicle prior theft
- Any OFF-ROAD or DUNES driving nor any un-proclaimed roads

TAKE NOTE:

- Tarred Road HIGH WAY Speed is 120 km/h
- Tarred Road TOWN Speed is 60 km/h
- GRAVEL ROAD Speed is 80 km/h .
- OVERLAND Vehicle, MAX Speed is 100 km/h
- Tire Pressure - **1.8 Bar for 4X4 Vehicles.**
- Tire Pressure - **2.5 Bar for Sedan Vehicles .**

NO DRIVING to Undesignated Roads (Sossusvlei Sands – River Beds in Damaralands)
– USE SHUTTLES.

We reserve the right to substitute vehicles with similar vehicle .

CAR RENTAL AND RENTALS TERMS AND CONDITIONS

THESE ARE IMPORTANT CONDITIONS LIMITING RIGHT AND SHOULD READ CAREFULLY

1. DRIVER'S LICENSE & AGE REQUIREMENTS

- 1.1 The renter and all additional drivers must present a valid, unendorsed driver's license written in English, or an international driver's license if the national license is not in English.
- 1.2 The minimum age to rent and drive a vehicle is 23 years old.
- 1.3 Drivers must have held a valid license for at least two (2) consecutive years.
- 1.4 The maximum age for drivers is 70 years, unless otherwise approved by the rental company.

2. VEHICLE HANDOVER & RETURN

- 2.1 Vehicles are supplied with a full tank of fuel and must be returned with a full tank; refueling charges will apply if not.
- 2.2 The renter must inspect the vehicle carefully upon collection and ensure that all existing damages are recorded on the Vehicle Check Sheet before signing.
- 2.3 Vehicles must be returned to the agreed location, date, and time stated in the contract.
- 2.4 No refund will be granted for early returns or unused rental days.

3. USE OF VEHICLE

- 3.1. The vehicle may only be utilized for the rental period or any period.
- 3.2. The Renter agrees that any extension so noted on the Company's records would correctly reflect such extended period.
- 3.3. The vehicle may only be driven by the Renter, Driver or Additional Driver.
- 3.4. During the rental period, the vehicle may not be used ;(1) for the conveyance of passengers and/ or goods for payment; (2) to propel or tow any other vehicle (including caravan or trailer unless authorized by the Company in writing);(3) to transport goods in violation of any customs law or in any illegal manner; (4) in any motor sport or similar high risk activity; (5) beyond the borders of Namibia unless authorized by the company in writing; or (6) in any area where there is or may be risk or incidents of civil unrest, political disturbance or riot or any activity associated with any of the mentioned.
- 3.5. The Renter, Driver and /or Additional Driver shall make adequate provision for the safety and security of the vehicle including but not limited to that, the vehicle shall (1) be kept properly locked; (2) secured and immobilized; (3) have the burglar alarm (if any) activated and (4) any anti-theft device in the vehicle properly secured and place when the vehicle is not in use.
- 3.6. The Renter will make sure that the keys of the vehicle are under his control at all times.
- 3.7. The Renter agrees to use the Vehicles Rental Extras in a careful, lawful manner and for its intended purpose only and , where applicable.

- 3.8. The functionality, operation and up time of certain Vehicle Rental Extras are entirely dependent on third party services providers, their licensors and other service providers and the Company takes no responsibility for any downtime and the operation thereof.
- 3.9. The Company does not guarantee the use of and functionality of Voice over IP (VOIP) applications and unlimited coverage, where applicable, in all areas within the borders of the Republic of Namibia or elsewhere.
- 3.10. The Company will at all times remain the owner of the vehicle.

4. RETURN OF THE VEHICLE

- 4.1 Vehicles are intended for normal road and gravel road use.
Driving is prohibited:
 - At night outside towns or parks, due to risk of wildlife and accidents.
 - In deep sand, salt pans, dunes, riverbeds, or flooded areas.
 - In off-road terrain not designated as official tracks.
- 4.2 The renter is fully responsible for all traffic fines, toll fees, or speeding penalties incurred during the rental period.
- 4.3 The renter must not overload the vehicle or use it for towing unless authorized.
- 4.4 If the Renter returns the vehicle to any renting location of the Company, the Renter shall:
 - 4.4.1 Park the vehicle in the Company's reserved parking; and
 - 4.4.2 Ensure that the vehicle is properly locked and secure; and
 - 4.4.3 Hand the keys to an authorized representative of the Company
- 4.5 The vehicle and all risk relating to the rental will remain the responsibility of the Rental until the Company has recorded the return of the vehicle.

5. INSURANCE COVERAGE

All vehicles are Fully covered by standard insurance which includes:

- Third-Party Liability: covers injury or damage to other people or property.
- Collision Damage Waiver (CDW): limits the renter's financial responsibility in case of damage to the rental vehicle.

However, please note the following:

- The renter remains liable for an insurance excess (deductible)
- The insurance does not cover:
 - o Damage to tyres, rims, windows, undercarriage, clutch, roof tents, or accessories.
 - o Damage caused by water, sand, or salt.
 - o Damage is due to negligence, speeding, or off-road driving outside authorized tracks.

- Insurance becomes void if:
 - The driver is under the influence of alcohol or drugs.
 - The vehicle is driven by a person not listed on the rental agreement.
 - The vehicle is driven in prohibited areas or used for illegal purposes.

6. TERMINATION /CANCELLATION OF THE RENTAL AGREEMENT

- 6.1. Irrespective of anything to the contrary stated in this Rental Agreement, the Company shall be entitled to end this agreement without any explanation at any time by notice (oral or in writing depending on the situation) to the Renter, and when this happens the Renter shall return the company vehicle immediately.
- 6.2. If the Renter fails to return the vehicle of the Company, the Company shall be entitled at any time to retake possession of the vehicle, wherever found and from whosoever has possession thereof. The obligations of the Renter and the rights of the Company under this Rental Agreement shall remain in force until the vehicle has been returned to the Company in terms of this Rental Agreement and the Renter has complied with all his obligations. Any costs incurred in recovering the vehicle will be for the account of the Renter.

The rental company reserves the right to terminate the rental agreement without refund if:

- 6.3 The vehicle is misused, overloaded, or driven recklessly, overspeeding.
6.4 The driver fails to comply with local traffic laws or company instructions.

7. PROCEDURE IN THE EVENT OF AN INCIDENT INVOLVING THE VEHICLE

- 7.1. If at any time the vehicle is damaged, stolen, or lost, the renter and /or Driver shall take every reasonable precaution to safeguard the interest of the Company including but not limited to, the following where appropriate:
- 7.1.1. He shall notify the Company immediately or within 3 hours of becoming aware of the occurrence and by no later than when the vehicle is returned complete and furnish to the Company, the Company's damage/incident report form, available at the rental location, together with a copy of his driver's license.
- 7.1.2. He shall obtain the name(s) and addresses of everyone involved and of possible witnesses;
- 7.1.3. He shall not admit any responsible or liability nor release any party from any liability or potential

- 7.1.4. He shall notify police within twenty-four hours of the occurrence in question and furnish the Company with an incident case number;
 - 7.1.5. He shall make reasonable provision for the safety and security of the vehicle and will not abandon the vehicle under any circumstances;
 - 7.1.6. He shall co-operate with the Company and its insurer in the investigation, the making or instituting of any claim or action and the defense of any prosecution, claim or action relating to the incident (including the making of an affidavit if he is requested to do so).
- 7.2. The Renter shall within 24 hours of receipt thereof furnish to the Company (and if the Renter is not Driver, the Renter shall also ensure that the Driver does) any notice of claim, demand, summons or the like which the Renter or Driver may receive in connection with the vehicle.
- 7.3. The Renter and/or driver warrants that the information completed in the Company's damage / incident Report form referred will be complete, true and correct in every respect. Failure to provide a police report may result in full liability for damages.
- 7.4. The renter is responsible for the cost of towing, recovery, or replacement if the vehicle is immobilized in a restricted area.

8. BREAKDOWN ASSISTANCE

- 8.1 The rental company provides 24-hour roadside assistance within Namibia and neighboring countries (subject to network coverage).
- 8.2 Replacement vehicles are supplied as soon as reasonably possible, depending on the location and availability.
- 8.3 The renter is not entitled to reimbursement for lost travel days caused by breakdown or accident unless negligence is proven on the company's part.

9. VEHICLE INSPECTION & SECURITY DEPOSIT

- 9.1 A pre-rental inspection will be completed and signed by both parties before departure.
- 9.2 A security deposit is required (held on credit card) to cover possible damages, traffic fines, or fuel discrepancies.
- 9.3 This deposit will be refunded within 7 working days after the vehicle returns, provided no additional charges apply.
- 9.4 Any damages not listed on the initial inspection sheet will be charged to the renter's account.

Vehicles may be equipped with camping gear, fridge, cooking equipment, tents, and recovery tools (if applicable).

- 9.5 All equipment must be checked at collection and returned clean and complete.
- 9.6 Lost or damaged items will be charged according to the equipment replacement list.
- 9.7 The renter is responsible for refueling with the correct fuel type (Diesel or Petrol as indicated).
- 9.8 Misfuelling or engine damage caused by incorrect fuel will be at the renter's full cost.
- 9.9 The renter must check oil, water, and tyre pressure regularly.
- 9.10 Mechanical failures due to negligence are charged to the renter.

10. IDENTITY OF THE COMPANY BY RENTER

- 10.1 Neither the Company nor any of its direct officers, employees shall be liable for any loss or damage (including any loss or damage to property left transported in the vehicle, any loss of life or damage arising from the installation or condition of a child seat or any other accessory in and /or on the vehicle), whether direct , indirect, as a result of or otherwise arising from the rental by the Renter of the vehicle provided such loss or damage was not caused as a result of the negligence of the Company.
- 10.2 The company, its directors, officers, employees ("it") are accordingly indemnified by the Renter or his estate against any claim of any nature whatsoever and howsoever arising for any damage or loss which might be instituted against it arising from or connected with or as result of the renting or contemplated in these and conditions.

11. INCLUSIONS AND EXCLUSIONS

INCLUSIONS & EXCLUSIONS	YES / NO	RATES	STATUS
Unlimited mileage	YES		
Airport Surcharge	YES		
Tourism Levy	YES		
Value Added Tax at 15%	YES		
Additional Legal Drivers	YES		
Windscreen	YES		
E-tolling Fees	NO	Will be invoiced and deducted from Deposit	
One way drops off charges within Namibia	NO	Attached transfer rates	
One way drops off charges outside Namibia	NO	Attached transfer rates	
Delivery and Collection fees	NO	NAD 500.00	Per Rental
Cross Border Charges	NO	NAD 2,000.00	Per Rental
Traffic Fine Handling Fee	NO	NAD 1,000.00	Per Rental
Claim Handling Fee	NO	NAD 1,500.00	Per Claim
Water and under-carriage damage to vehicles	NO	Full Repair on client	
Tyre and rim damage, hubcaps	NO	Full Replacement on client	
Additional 3rd Spare Wheel	NO	NAD 2,000.00	Per Tyre
Traffic Fine Administration Fee	NO	NAD 600.00	Per Fine
Refueling Service Fee	NO	NAD 100.00	Per Rental
Roadside Assistance Call Out - Negligence	NO	NAD 3,000.00	Per Rental

12. DEPOSITS AND PAYMENT

We only confirm a Car Rental Booking or a quote upon receipt of a **non-refundable deposit of 40%** of total tour charges, **the balance being due and payable 7 days prior to departure date.** In the event of bookings being made less than **7 days before departure the full amount charged will be payable.**

13. CANCELLATION

Cancellation must be made in writing. Upon receipt of the written notification, Motema Tours and Safaris will confirm receipt thereof and this date will determine the following charges. This applies to Tour Guides as well.

- **Up to 7 days prior to departure: Credit Note allocated and can be transferred.**
- **Less than 7 days to departure: 100% of total cost forfeited/lost**

14. JURISDICTION

This agreement is governed by the laws of the Republic of Namibia, and any disputes shall be settled in Namibian courts.

Bienvenue.

Bienvenue chez Motema Tours & Safaris.

Nous nous engageons à faire en sorte que votre expérience de voyage soit sûre, fiable et agréable. Afin de garantir la transparence et de protéger à la fois nos clients et notre entreprise, nous mettons à votre disposition les présentes Conditions générales applicables à tous les services de location de voitures et de matériel.

Veuillez lire attentivement ces conditions avant de confirmer votre réservation. Elles contiennent des informations importantes concernant vos responsabilités, la couverture d'assurance, les politiques de paiement, ainsi que d'autres détails essentiels pour assurer un voyage sans encombre.

Merci d'avoir choisi Motema comme votre partenaire de voyage de confiance.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA LOCATION

Les dommages d'un montant inférieur ou égal à 5 000 NAD sont à la charge du client.

En cas de dommages supérieurs à 5 000 NAD, le client est tenu de couvrir la totalité de la franchise d'assurance. Les frais de franchise d'assurance sont ENTIÈREMENT pris en charge par le client ou l'agent s'il s'agit d'une visite guidée.

En l'absence de dommages ou de pertes, ladite caution sera créditrice sur le compte du client dans un délai de sept (7) jours ouvrables.

Les pneus et les jantes ne sont PAS couverts par l'assurance et Motema Tours and Safaris.

Deux (2) pneus de rechange sont fournis avec le véhicule pour le client. Si les deux (2) pneus de rechange sont endommagés et que le client souhaite un autre pneu de rechange, il devra le payer.

Tout dommage NON mentionné dans le contrat et/ou dans les conditions générales n'est pas couvert par Motema Tours and Safaris et son assurance. Par conséquent, le client ou le guide est responsable du dommage.

La voiture est fournie avec du carburant et doit être restituée avec la même quantité de carburant.

La caution sera utilisée en cas de perte ou de dommage au véhicule pendant la durée du présent contrat de location de voiture, afin de couvrir les frais de réparation ou de remplacement nécessaires. Si le coût du remplacement est supérieur au montant de la caution, le client devra payer la totalité des frais.

Tous les conducteurs doivent présenter un permis de conduire valide et non endossé.

Les clés doivent être remises UNIQUEMENT à notre agent.

Dépannage et assistance routière

En cas de panne ou d'urgence routière, une assistance sera fournie par nos représentants autorisés à le faire. Si le véhicule ne peut être réparé, un véhicule de remplacement sera livré. Le remorquage du véhicule et/ou l'assistance mécanique routière entraîneront des frais supplémentaires qui seront facturés au client/conducteur, sauf si la panne du véhicule n'est pas imputable au client/conducteur. Si un véhicule ne peut pas continuer à circuler dans le cadre du présent contrat en raison d'une négligence, d'un accident ou d'une faute de la part du client/conducteur, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenu. Un nouveau contrat entrera en vigueur pour le véhicule de remplacement, avec toutes les conditions, tarifs, franchises et autres implications identiques à celles du présent contrat.

- Si un véhicule ne peut pas continuer à rouler pour une raison quelconque qui n'est pas imputable à la négligence ou à une violation du contrat de la part du client/conducteur, le véhicule sera réparé sans frais supplémentaires.
- Le mécanicien décidera s'il y a lieu ou non de remplacer le véhicule.
- Si un véhicule ne peut pas continuer à rouler pour une raison quelconque due à la négligence du client/conducteur ou à une violation du contrat, le contrat sera annulé et les paiements et acomptes seront perdus. Si un véhicule de remplacement est fourni, cela se fera dans le cadre d'un nouveau contrat et le paiement intégral de la location sera exigé.

Veuillez noter que dans cette sous-région africaine, les routes et les zones peuvent être assez éloignées et l'assistance peut prendre de quelques heures à un ou deux jours.

Motema Tours and Safaris ne sera pas responsable des pertes subies par le client en raison de vols manqués. Il incombe au client de prévoir suffisamment de temps pour retourner au point de départ et de tenir compte des retards éventuels en cours de route.

Ce qui suit n'est PAS COUVERT par l'assurance

- Biens personnels
- Blessures corporelles ou décès
- Dégâts causés par les tempêtes de sable et l'eau
- Dommages au châssis
- Négligence
- Excès de vitesse sur des routes en gravier ou goudronnées
- Conducteurs non autorisés – Permis non fourni avant la location
- Non-obtention de l'autorisation de prolonger la location
- Non-signalement immédiat d'un accident ou d'une perte à la police namibienne
- Non-signalement immédiat d'un accident ou d'une perte à Motema Tours and Safaris
- Non-respect des règles et réglementations en matière de circulation, de route et de conduite
- Conduite sous l'influence de l'alcool ou de toute substance illégale
- Conduite inappropriée ou imprudente
- Passage illégal des frontières nationales
- Impossibilité de présenter les clés en cas de vol
- Non-communication des détails exacts du dernier emplacement connu du véhicule avant le vol
- Toute conduite HORS ROUTE ou dans les DUNES, ou sur des routes non déclarées

REMARQUE :

La vitesse maximale sur les routes goudronnées est de 120 km/h

- Vitesse maximale sur route goudronnée en agglomération : 60 km/h
- Vitesse maximale sur route en gravier : 80 km/h.
- Véhicule OVERLAND, vitesse maximale 100 km/h
- Pression des pneus : 1,8 bar pour les véhicules 4X4.
- Pression des pneus - 2,5 bars pour les berlines.

NE PAS CONDUITE sur les routes non désignées (sables de Sossusvlei – lits de rivières dans le Damaraland) – UTILISEZ LES NAVETTES.

Nous nous réservons le droit de remplacer les véhicules par des véhicules similaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VOITURES ET DE BIENS IMMOBILIERS

CES CONDITIONS IMPORTANTES LIMITENT VOS DROITS ET DOIVENT ÊTRE LUES ATTENTIVEMENT

1. PERMIS DE CONDUIRE ET CONDITIONS D'ÂGE

- 1.1 Le locataire et tous les conducteurs supplémentaires doivent présenter un **permis de conduire valide, non endossé**, rédigé en anglais, ou un **permis de conduire international** si le permis national n'est pas en anglais.
- 1.2 L'âge minimum pour louer et conduire un véhicule est **de 23 ans**.
- 1.3 Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis valide depuis au moins **deux (2) années consécutives**.
- 1.4 L'âge maximum des conducteurs est de **70 ans**, sauf autorisation contraire de la société de location.

2. REMISE ET RESTITUTION DU VÉHICULE

- 2.1 Les véhicules sont livrés avec le **réservoir plein** et doivent être restitués avec le réservoir plein ; des frais de ravitaillement seront facturés si ce n'est pas le cas.
- 2.2 Le locataire doit inspecter soigneusement le véhicule lors de la prise en charge et s'assurer que tous les dommages existants sont consignés sur la **fiche de contrôle du véhicule** avant de signer.
- 2.3 Les véhicules doivent être restitués à **l'endroit, à la date et à l'heure convenus** dans le contrat.
- 2.4 Aucun remboursement ne sera accordé en cas de restitution anticipée ou de jours de location non utilisés.

3. UTILISATION DU VÉHICULE

- 3.1. Le véhicule ne peut être utilisé que pendant la période de location ou toute autre période.
- 3.2. Le locataire accepte que toute prolongation ainsi notée dans les registres de la société reflète correctement cette période prolongée.
- 3.3. Le véhicule ne peut être conduit que par le locataire, le conducteur ou le conducteur supplémentaire.
- 3.4. Pendant la période de location, le véhicule ne peut être utilisé : (1) pour le transport de passagers et/ou de marchandises contre rémunération ; (2) pour propulser ou remorquer tout autre véhicule (y compris une caravane ou une remorque, sauf autorisation écrite de la société) ; (3) pour transporter des marchandises en violation de toute loi douanière ou de manière illégale ; (4) dans le cadre d'un sport automobile ou d'une activité similaire à haut risque ;

- (5) au-delà des frontières de la Namibie, sauf autorisation écrite de la société ; ou (6) dans toute zone où il existe ou pourrait exister un risque ou des incidents de troubles civils, de troubles politiques ou d'émeutes ou toute activité associée à l'un des éléments mentionnés.
- 3.5. Le locataire, le conducteur et/ou le conducteur supplémentaire doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la sûreté du véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, le fait que le véhicule doit (1) être correctement verrouillé ; (2) être sécurisé et immobilisé ; (3) avoir l'alarme antivol (le cas échéant) activée et (4) tout dispositif antivol dans le véhicule correctement sécurisé et mis en place lorsque le véhicule n'est pas utilisé.
- 3.6. Le locataire s'assurera que les clés du véhicule sont sous son contrôle à tout moment.
- 3.7. Le locataire s'engage à utiliser les options supplémentaires de location de véhicules de manière prudente et légale, uniquement aux fins prévues et, le cas échéant.
- 3.8. La fonctionnalité, le fonctionnement et la disponibilité de certains suppléments de location de véhicules dépendent entièrement de fournisseurs de services tiers, de leurs concédants de licence et d'autres fournisseurs de services, et la société n'assume aucune responsabilité en cas de panne ou de dysfonctionnement de ceux-ci.
- 3.9. La société ne garantit pas l'utilisation et la fonctionnalité des applications de voix sur IP (VOIP) et la couverture illimitée, le cas échéant, dans toutes les zones situées à l'intérieur des frontières de la République de Namibie ou ailleurs.
- 3.10. La société restera à tout moment propriétaire du véhicule.

4. RESTITUTION DU VÉHICULE

- 4.1 Les véhicules sont destinés à **une utilisation normale sur route et sur chemin de gravier. Il est interdit de conduire :**
- **La nuit en dehors des villes ou des parcs**, en raison des risques liés à la faune sauvage et aux accidents.
 - Dans **le sable profond, les marais salants, les dunes, les lits de rivières ou les zones inondées**.
 - Sur **des terrains hors route** non désignés comme pistes officielles.
- 4.2 Le locataire est entièrement responsable de toutes **les amendes routières, péages ou pénalités pour excès de vitesse** encourus pendant la période de location.

4.3 Le locataire ne doit pas **surcharger le véhicule** ni l'utiliser pour remorquer, sauf autorisation.

4.4 Si le locataire restitue le véhicule à n'importe quelle agence de location de la société, il doit :

3.4.1 Garer le véhicule dans le parking réservé à la société ; et

3.4.2 S'assurer que le véhicule est correctement verrouillé et sécurisé ; et

3.4.3 remettre les clés à un représentant autorisé de la société.

4.5 Le véhicule et tous les risques liés à la location resteront sous la responsabilité du locataire jusqu'à ce que la société ait enregistré la restitution du véhicule.

5. COUVERTURE D'ASSURANCE

Tous les véhicules sont entièrement couverts **par une assurance standard qui comprend :**

- **Responsabilité civile** : couvre les blessures ou les dommages causés à d'autres personnes ou à des biens.
- **Assurance collision sans franchise (CDW)** : limite la responsabilité financière du locataire en cas de dommages au véhicule loué. Toutefois, veuillez noter ce qui suit :
- Le locataire reste responsable d'une **franchise d'assurance** (déductible).
- L'assurance ne **couvre pas** :
 - o Les dommages causés **aux pneus, jantes, vitres, châssis, embrayage, tentes de toit ou accessoires**.
 - o Les dommages causés par **l'eau, le sable ou le sel**.
 - o Les dommages dus à **la négligence, à un excès de vitesse ou à une conduite hors route en dehors** des pistes autorisées.
- L'assurance devient **caduque** si :
 - o Le conducteur est sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
 - o Le véhicule est conduit par une personne qui ne figure pas sur le contrat de location.
 - o Le véhicule est conduit dans des zones interdites ou utilisé à des fins illégales.

6. RÉSILIATION/ANNULATION DU CONTRAT DE LOCATION

6.1. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent contrat de location, la société est en droit de résilier le présent contrat à tout moment sans justification, par notification (verbale ou écrite selon le cas) au locataire, auquel cas le locataire est tenu de restituer immédiatement le véhicule de la société.

6.2. Si le locataire ne restitue pas le véhicule de la société, celle-ci est en droit de reprendre possession du véhicule à tout moment, où qu'il se trouve et quelle que soit la personne qui en a la possession. Les obligations du locataire et les droits de la société en vertu du présent contrat de location restent en vigueur jusqu'à ce que le véhicule ait été restitué à la société conformément au présent contrat de location et que le locataire se soit acquitté de toutes ses obligations. Tous les frais engagés pour récupérer le véhicule seront à la charge du locataire.

La société de location se réserve le droit de résilier le contrat de location **sans remboursement** si :

6.3 Le véhicule est utilisé de manière abusive, surchargé ou conduit de manière imprudente, à une vitesse excessive.

6.4 Le conducteur ne respecte pas le code de la route local ou les instructions de la société.

7. PROCÉDURE EN CAS D'INCIDENT IMPLIQUANT LE VÉHICULE

7.1. Si, à tout moment, le véhicule est endommagé, volé ou perdu, le locataire et/ou le conducteur doivent prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger les intérêts de la société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes, le cas échéant :

7.1.1. Il doit informer la société immédiatement ou dans les 3 heures suivant la découverte de l'incident, et au plus tard au moment où le véhicule est restitué complet, et fournir à la société le formulaire de déclaration de sinistre/d'incident de la société, disponible à l'agence de location, accompagné d'une copie de son permis de conduire.

7.1.2. Il doit obtenir le nom et l'adresse de toutes les personnes impliquées et des témoins éventuels ;

7.1.3. Il ne doit admettre aucune responsabilité ni dégager aucune partie de toute responsabilité ou responsabilité potentielle, ni régler aucune réclamation ou réclamation potentielle contre ou par une partie, ni accepter aucune clause de non-responsabilité ou responsabilité.

7.1.4. Il doit avertir la police dans les vingt-quatre heures suivant l'incident en question et fournir à la Société le numéro de dossier de l'incident ;

7.1.5. Il doit prendre des mesures raisonnables pour assurer la sécurité du véhicule et ne doit en aucun cas l'abandonner ;

- 7.1.6. Il doit coopérer avec la Société et son assureur dans le cadre de l'enquête, de la constitution ou de l'introduction de toute réclamation ou action et de la défense contre toute poursuite, réclamation ou action relative à l'incident (y compris la rédaction d'une déclaration sous serment s'il lui est demandé de le faire).
- 7.2. Le locataire doit, dans les 24 heures suivant leur réception, fournir à la société (et si le locataire n'est pas le conducteur, le locataire doit également s'assurer que le conducteur le fait) toute notification de réclamation, demande, assignation ou autre que le locataire ou le conducteur peut recevoir en rapport avec le véhicule.
- 7.3. Le locataire et/ou le conducteur garantit que les informations fournies dans le formulaire de déclaration de sinistre/d'incident de la société sont complètes, véridiques et exactes à tous égards. Le fait de ne pas fournir de rapport de police peut entraîner la responsabilité totale des dommages.
- 7.4. Le locataire est responsable des frais de remorquage, de récupération ou de remplacement si le véhicule est immobilisé dans une zone réglementée.

8. ASSISTANCE EN CAS DE PANNE

- 8.1 La société de location fournit **une assistance routière 24** heures sur 24 en Namibie et dans les pays voisins (sous réserve de la couverture du réseau).
- 8.2 Des véhicules de **remplacement** sont fournis dès que possible, en fonction de l'emplacement et de la disponibilité.
- 8.3 Le locataire n'a pas droit au remboursement des **jours de voyage perdus** en raison d'une panne ou d'un accident, sauf si la négligence de la société est prouvée.

9. INSPECTION DU VÉHICULE ET DÉPÔT DE GARANTIE

- 9.1 **Une inspection préalable à la location** sera effectuée et signée par les deux parties avant le départ.
- 9.2 **Une caution** est exigée (prélevée sur la carte de crédit) pour couvrir les éventuels dommages, amendes routières ou écarts de carburant.
- 9.3 Ce dépôt sera remboursé dans les **7 jours ouvrables** suivant la restitution du véhicule, à condition qu'aucun frais supplémentaire ne soit appliqué.
- 9.4 Tout dommage non mentionné sur la fiche d'inspection initiale sera facturé au locataire.

Les véhicules peuvent être **équipés de matériel de camping, d'un réfrigérateur, d'ustensiles de cuisine, de tentes et d'outils de dépannage** (le cas échéant).

9.5 Tout l'équipement doit être vérifié lors de la prise en charge et restitué propre et complet.

9.6 Les articles perdus ou endommagés seront facturés selon **la liste de remplacement du matériel**.

9.7 Le locataire est responsable **du ravitaillement en carburant avec le type de carburant approprié** (diesel ou essence, comme indiqué).

9.8 Tout mauvais remplissage ou dommage au moteur causé par un carburant incorrect sera entièrement à la charge du locataire.

9.9 Le locataire doit **vérifier** régulièrement le niveau **d'huile, d'eau et la pression des pneus**.

9.10 Les pannes mécaniques dues à une négligence sont à la charge du locataire.

10. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ PAR LE LOCATAIRE

10.1 Ni la société, ni aucun de ses dirigeants, n'est responsable des pertes ou dommages (y compris les pertes ou dommages causés aux biens transportés dans le véhicule, les décès ou dommages résultant de l'installation ou de l'état d'un siège enfant ou de tout autre accessoire dans et/ou sur le véhicule), qu'ils soient directs, indirects, résultant ou découlant de la location du véhicule par le locataire, à condition que ces pertes ou dommages ne soient pas dus à la négligence de la société.

10.2 La société, ses administrateurs, dirigeants et employés (« elle ») sont donc indemnisés par le locataire ou sa succession contre toute réclamation de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause, pour tout dommage ou perte qui pourrait être intenté contre elle et qui découlerait de, serait lié à ou résulterait de la location ou serait envisagé dans les présentes conditions générales.

11. INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS	OUI / NON	TARIFS	STATUT
Kilométrage illimité	OUI		
Supplément aéroport	OUI		
Taxe touristique	OUI		
Taxe sur la valeur ajoutée à 15 %	OUI		
Facteurs juridiques supplémentaires	OUI		
Pare-brise	OUI		
Frais de péage électronique	NON	Seront facturés et déduits du dépôt	
Frais de restitution dans un autre lieu en Namibie	NON	Taux de transfert joints	
Frais de restitution hors Namibie	NON	Tarifs de transfert joints	
Frais de livraison et de collecte	NON	NAD 500.00	Par location
Frais transfrontaliers	NON	NAD 2,000.00	Par location
Frais de traitement des amendes routières	NON	NAD 1,000.00	Par location
Frais de traitement des réclamations	NON	NAD 1,500.00	Par réclamation
Dommages causés par l'eau et au châssis des véhicules	NON	Réparation complète à la charge du client	
Dommages aux pneus et aux jantes, enjoliveurs	NON	Remplacement complet à la charge du client	
Troisième roue de secours supplémentaire	NON	NAD 2,000.00	Par pneu
Frais administratifs liés aux amendes routières	NON	NAD 600.00	Par amende
Frais de service de ravitaillement en carburant	NON	NAD 100.00	Par location
Assistance routière - Négligence	NON	NAD 3,000.00	Par location

12. ACOMPTE ET PAIEMENT

Nous ne confirmons une réservation de location de voiture ou un devis qu'après réception d'un **acompte non remboursable de 40 %** du montant total du voyage, **le solde étant dû et payable 7 jours avant la date de départ.** En cas de réservation effectuée moins de 7 jours avant le départ, le montant total sera dû.

13. ANNULATION

Toute annulation doit être effectuée par écrit. Dès réception de la notification écrite, Motema Tours and Safaris en accusera réception et cette date déterminera les frais suivants.

- **Jusqu'à 7 jours avant le départ : note de crédit attribuée et transférable.**
- **Moins de 7 jours avant le départ : 100 % du coût total perdu/non remboursable.**

14. JURIDICTION

Le présent accord est régi par les **lois de la République de Namibie**, et tout litige sera réglé devant les tribunaux namibiens.

OUR SERVICES

- Car Rentals & Rentals
- Camping Rental
- Airport & Express Transfers
- Meet and Greet Concierge
- Chauffeur Services
- Tour Guide
- Personalized Trips
- Year-End Functions
- Weekend Getaway Trips
- Windhoek City Tours
- Wildlife Photography Expeditions
- Cultural Immersion Experiences
- Adventure Sports Tours
- Honeymoon & Romantic Getaway Packages
- Corporate Retreats & Team Building Events



CONTACT US

00264 85 300 00 02

info@motema-safaris.com

www.motema-safaris.com

**60 Marconi Street, Southern Industrial,
Windhoek, Namibia**